



## Auto entrepreneur + salariée

Par **pochaontas des neiges**, le **09/04/2013** à **15:48**

Bonjour,

je souhaite m'installer en tant que sophrologue, je pense que le meilleur statut reste auto-entrepreneur... mais plusieurs questions se bouscules. Vu que je suis aussi salariée (préparatrice en pharmacie) à temps partiel, est ce que je dois obligatoirement m'inscrire à la RAM (assurance des professions libérales)? Car j'ai déjà une sécurité sociale...et si je passe par la RAM y'a t'il des cotisations à payer en plus?

Je vais faire mon cabinet à mon domicile, comment faut il le déclarer aux impôts et faut il le déclarer en mairie?

Pour les impôts y'aura t'il 2 feuilles d'impôt ou c est prélevé à la source pour l'auto entreprise?

Merci pour vos réponses qui me seront précieuses.

Cordialement.

Céline B

Par **trichat**, le **10/04/2013** à **13:14**

Bonjour,

Votre double activité vous conduira à cotiser à chacun des régimes propres à vos activités salariées et libérales.

Mais le choix du statut d'auto-entrepreneur vous laisse une certaine liberté (option) sur les

modalités de cotisations en particulier en choisissant le régime du micro-social.

Sur le plan fiscal, vous relèverez du régime des BNC (bénéfices non commerciaux), là encore possibilité d'option pour le micro-BNC.

Je vous joins un lien vers le site officiel de l'APCE (agence pour la création d'entreprises); vous y trouverez diverses explications sur les seuils et les modalités d'option:

<http://www.apce.com/cid5583/regime-fiscal-de-la-micro-entreprise-bic-et-bnc.html&pid=958>

Cordialement.